

## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand  
AURILLAC (CANTAL)

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 20 juin 2014  
Exercice : du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Annuelle du 20 juin 2014

Exercice : du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM.

# **LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE**

Association loi 1901

Siège social : 6 Impasse Aristide Briand

AURILLAC (CANTAL)

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31/12/2013**

---

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 25 avril 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons récoltés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association en application du CRC 99-01 en conformité avec l'avis 2007-05 du CNC portant sur les traitements comptables des établissements du secteur social et médico-social, gérés par des organismes privés à but non lucratif, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.

La note 3.6 de l'annexe expose les méthodes retenues pour traiter des engagements de l'entité en matière d'indemnité de fin de carrière.

Les notes 4.1 et 4.3 de l'annexe exposent les règles de calcul et de passage du résultat comptable, déterminé au compte de résultat, au résultat «administratif» présenté au passif du bilan. Elles rappellent également les principes d'affectation du résultat, propres au secteur social et médico-social.

La note 5.3 de l'annexe expose les choix retenus par le conseil d'administration concernant le traitement comptable des litiges prud'homaux en cours.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 04 juin 2014

**Le Commissaire aux comptes,  
Cabinet BOUSQUET & Associés**

  
**Catherine DELPUECH**  
Commissaire aux comptes associé

## BILAN

ACTIF	31/12/2013			31/12/2012
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	558 051,13	407 571,26	150 479,87	104 147,99
Autres immobilisations incorporelles	60 419,63	40 446,12	19 973,51	4 128,90
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	860 426,37	121 344,58	739 081,79	762 533,14
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	8 321 584,02	4 976 621,41	3 344 962,61	3 254 200,66
Immobilisations corporelles en cours	26 001,17		26 001,17	20 777,06
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	30 480,00		30 480,00	30 480,00
Prêts	197 376,08		197 376,08	236 851,68
Autres immobilisations financières	4 573,47		4 573,47	4 573,47
<b>TOTAL 1</b>	<b>10 058 911,87</b>	<b>5 545 983,37</b>	<b>4 512 928,50</b>	<b>4 417 692,90</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>TOTAL 2</b>				
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	96 163,25		96 163,25	102 224,42
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	1 229 862,73		1 217 564,52	1 174 925,72
Autres créances	77 833,59		78 109,20	11 394,84
Valeurs mobilières de placement	3 820 768,48		3 820 768,48	4 469 000,30
Disponibilités	3 252 440,56		3 252 440,56	2 906 678,84
Charges constatées d'avance	236 596,15		236 596,15	249 915,46
<b>TOTAL 3</b>	<b>8 713 664,76</b>		<b>8 701 642,16</b>	<b>8 914 139,58</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 772 576,63</b>	<b>5 545 983,37</b>	<b>13 214 570,66</b>	<b>13 331 832,48</b>

LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE - ASSOCIATION CA 2013

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue Francis Fesq - B.P. 838  
 15008 AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

## BILAN

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 268 689,13	1 268 689,13
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
<b>Réserves</b>		
Excédents affectés à l'investissement	2 751 188,74	2 684 217,78
Réserve de compensation	1 895 915,71	1 868 212,61
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserve de couverture du BFR	278 727,58	278 727,58
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	91 725,17	91 725,17
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposa	-18 253,87	-12 319,82
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	270 552,24	279 601,57
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-94 047,15	
<b>Reprise résultat N-1</b>		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	179 690,64	665 976,79
Résultat de l'exercice UVAF antérieur en attente affectation	-1 290 901,19	-574 719,94
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	-128 850,47	
Provisions réglementées	113 665,56	123 097,00
Couverture du besoin en fonds de roulement	148 392,26	148 392,26
Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement	3 480,00	4 640,00
Réserves des plus-values nettes d'actif	704 300,58	688 250,17
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
<b>TOTAL 1</b>	<b>6 174 274,93</b>	<b>7 514 490,30</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL 2</b>		
Provisions pour risques	135 000,00	
Provisions pour charges	123 141,05	120 358,04
Fonds dédiés	319 207,73	316 645,57
<b>TOTAL 3</b>	<b>577 348,78</b>	<b>437 003,61</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 071 708,39	553 560,63
Emprunts et dettes financières divers	1 564 271,19	1 595 741,18
Dépôts et cautionnements reçus	977 179,12	942 984,92
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	353 936,15	8 180,55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	562 340,69	467 706,27
Dettes sociales et fiscales	2 599 324,34	2 210 333,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 378,94	79 378,94
Produits constatés d'avance	231 987,25	465 437,25
<b>TOTAL 4</b>	<b>6 462 946,95</b>	<b>5 380 338,57</b>
<b>Ecart de conversion (passif)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 214 570,66</b>	<b>13 331 832,48</b>

## COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	2013	2012
<b>Produits d'exploitation</b>	26 230 816,77	25 274 263,56
Ventes de marchandises		
Production vendue	210 856,80	584 481,45
Prestations de services		314 667,99
Divers	210 856,80	269 813,46
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	24 791 646,96	23 629 155,29
Subventions d'exploitations et participations	3 700,00	32 180,00
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	19 800,73	3 717,29
Transferts de charges		
Autres produits	1 204 812,28	1 024 729,53
TOTAL 1	26 230 816,77	25 274 263,56
<b>Produits financiers</b>	96 643,58	92 285,72
De participations et immobilisations financières		
Revenus des VMP, escomptes obtenus, et autres produits finan		
Produits nets sur cession	31 735,43	34 730,82
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change	64 908,15	57 554,90
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	96 643,58	92 285,72
<b>Produits exceptionnels</b>	37 023,51	71 610,51
Sur opérations de gestion		24 811,03
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	35 863,51	25 811,55
Reprises sur provisions	1 160,00	1 160,00
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations	1 160,00	1 160,00
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		19 827,93
Report des ressources non utilisées exercices ant.		
Transferts de charges		
TOTAL 3	37 023,51	71 610,51
<b>TOTAL GENERAL</b>	26 364 483,86	25 438 159,79
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	-1 290 901,19	-574 719,94



## COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2013	2012
<b>Charges d'exploitation</b>	27 414 237,30	25 888 187,54
Achats de marchandises	30 078,77	27 382,65
Variation de stock	30 078,77	27 382,65
Achats de matières premières et fournitures	688 498,73	680 648,84
Variation de stock	2 268,87	4 902,45
Achats d'autres approvisionnements	1 762 655,40	1 687 414,47
Variation de stock	3 792,30	440,67
Achats non stockés de matières et fournitures	865 283,81	800 880,55
Services extérieurs et autres	3 386 652,99	3 591 614,67
Impôts, Taxes et versements assimilés	1 663 828,85	1 504 101,52
Sur rémunérations	1 453 080,91	1 318 981,01
Autres	210 747,94	185 120,51
<b>Charges de personnel</b>	17 812 646,12	16 398 573,89
Salaires et traitements	14 258 041,51	13 217 511,48
Charges sociales	3 554 604,61	3 181 062,41
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	522 988,38	516 807,28
Dotation aux amortissements des immobilisations	522 988,38	516 807,28
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges		
<b>Autres charges</b>	681 604,25	680 763,67
<b>TOTAL 1</b>	<b>27 414 237,30</b>	<b>25 888 187,54</b>
<b>Charges financières</b>	194 228,61	61 026,16
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	157 583,74	21 653,26
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	36 644,87	39 372,90
<b>Différences négatives de change</b>		
<b>Charges nettes sur cessions de VMP</b>		
<b>TOTAL 2</b>	<b>194 228,61</b>	<b>61 026,16</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	46 919,14	63 666,03
<b>Sur opérations de gestion</b>		
Exercice courant		1 498,82
Exercice antérieur	8 190,00	508,46
<b>Sur opérations de capital</b>	20 116,57	
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	18 612,57	61 658,75
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations	16 050,41	34 147,17
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées	2 562,16	27 511,58
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		
<b>Impôts sur les sociétés</b>		
<b>TOTAL 3</b>	<b>46 919,14</b>	<b>63 666,03</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 655 385,05</b>	<b>26 012 879,73</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue Francis Fesq - B.P. 838  
 15008 AURILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 92 88 - Fax 04 71 64 18 65

# ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

## PREAMBULE

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**

Experts Comptables - Commissaires aux Comptes

28, Rue Francis Fesq - B.P. 838

15008 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable est un déficit de 1 290 901.19 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'unité Alzheimer de 15 lits à l'EHPAD Pierre Valadou au ROUGET a ouvert aux premiers résidents le 28 janvier 2013. La capacité d'accueil de l'établissement est passée de 71 à 86 lits.

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'association applique les principes comptables CRC99-03 s'appliquant à toute entité soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels ainsi que du règlement 99-01 spécifique aux associations et fondations en conformité avec l'avis 2007-05 du CNC portant sur les traitements comptables des établissements du secteur social et médical appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22 bis. Les principales spécificités sont les suivantes :

1) Affectation des résultats sous contrôle des tiers financeurs :

- la reprise des résultats de l'exercice n-2 (prévue au compte administratif) n'a pas d'impact sur les résultats comptables.

- l'affectation des résultats de l'exercice devra tenir compte de l'affectation des sommes à imputer sur le "résultat en instance sous contrôle des tiers financeurs". Des comptes de « résultat sous contrôle des tiers financeurs » sont ouverts pour chaque section tarifaire.

Les résultats en instance sous contrôle des tiers financeurs s'élèvent à 321 392.41 Euros, et figurent sous les comptes 120 pour les résultats antérieurs repris dans le compte administratif 2013 pour 50 840.17 € et sous le compte 115 « Résultat sous contrôle de tiers financeurs » pour 270 552.24 Euros au 31/12/2013.

Le solde du compte 106 « Réserve de Compensation », destiné à couvrir d'éventuels déficits, est de 1 895 915.71 Euros au 31/12/2013.

2) Dotations aux amortissements :

Par dérogation aux dispositions du règlement comptable 99-03, et en application de la circulaire M22, les immobilisations amortissables ne sont amorties qu'à compter du 01 du mois suivant la mise en service mais sur le mode et la durée accordée au BP.

3) Provisions réglementées :

Elles sont spécifiques au secteur médico- social.

- Provisions constituée pour le renouvellement des immobilisations en contre partie d'investissements réalisés sur la période. Cette provision est reprise au même rythme que la dotation aux amortissements des investissements concernés.

- Réserves des plus values nettes d'actif destinées à renforcer le fonds de roulement d'investissement et constituées en contrepartie des plus values réalisées sur les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement en conformité avec l'article R 314-81 du code de l'action sociale et des familles; pour faire suite aux demandes des tiers financeurs l'association n'impute en réserves qu'un tiers de ces plus-values.

# ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposable : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- les frais d'emprunt pour l'acquisition des locaux du Siège sont comptabilisés en charge et non incorporés au coût de l'immobilisation.
- les frais notariés liés à cet achat ont été quant à eux incorporés au coût de l'immobilisation.

## 2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 2.1-Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Francis Fesq - B.P. 838  
15008 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

#### 2.1.1-Immobilisations brutes =

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	537 645.08	98 024.16		635 669.24
Immobilisations corporelles	8 695 133.97	605 031.45	109 352.34	9 190 813.08
Immobilisations financières	271 905.15		39 475.60	232 429.55
<b>TOTAL</b>	<b>9 504 684.20</b>	<b>703 055.61</b>	<b>148 827.94</b>	<b>10 058 911.87</b>

#### 2.1.2-Amortissements et provisions d'actif =

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	413 035.61	34 981.77		448 017.38
Immobilisations corporelles	4 673 955.69	491 614.66	67 604.36	5 097 965.99
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>5 086 991.30</b>	<b>526 596.43</b>	<b>67 604.36</b>	<b>5 545 983.37</b>

## ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue François Mitterrand - B.P. 838  
15008 ALBIRILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 82 66 - Fax 04 71 64 18 65

### 2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Bâtiment	501 727.47	46 014.51	455 712.96	60 ans
Aménagement gros œuvre 60 ans	95 647.44	8 702.13	86 945.31	60 ans
Aménagement extérieur	32 239.21	5 597.36	26 641.85	30 ans
Aménagement intérieur	178 021.13	41 664.26	136 356.87	20 ans
Aménagement peintures-sols	52 791.12	19 399.32	33 391.80	10 ans
Agencement, aménagements divers	11 082.34	9 185.92	1 896.42	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	205 713.25	104 031.63	101 681.62	20 ans
Matériel, mobilier de bureau	3 274.60	3 160.78	113.82	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	138 917.44	76 549.53	62 367.91	5 ans
Matériel, mobilier de bureau	29 669.00	22 271.96	7 397.04	3 ans
Mobilier, matériel et outillage	2 049 734.82	1 126 958.46	922 776.36	20 ans
Mobilier, matériel et outillage	620 431.14	505 307.82	115 123.32	15 ans
Mobilier, matériel et outillage	1 323 422.04	864 658.92	458 763.12	10 ans
Mobilier, matériel et outillage	265 127.91	252 837.84	12 290.07	5 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	1 494 385.05	799 243.47	695 141.58	20 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	12 742.25	11 539.77	1 202.48	15 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	548 179.50	279 148.41	269 031.09	10 ans
Mobilier, matériel soins médicaux	56 556.77	43 035.38	13 521.39	5 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	17 493.64	5 826.60	11 667.04	20 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	2 920.98	2 223.66	697.32	15 ans
Mobilier, matériel lié à la dépendance	233 322.36	168 007.59	65 314.77	10 ans
Aménagements communs extérieurs	476 701.17	214 664.90	262 036.27	20 ans
Aménagements communs extérieurs	605 039.18	295 645.99	309 393.19	10 ans
Aménagements communs extérieurs	226 870.58	192 289.78	34 580.80	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>9 182 010.39</b>	<b>5 097 965.99</b>	<b>4 084 044.40</b>	

### 2.2 - Etat des prêts

Afin de réduire sensiblement les coûts de construction et d'amélioration des résidences, le Siège Social a avancé à l'OPH 15, propriétaire, pour le compte de trois établissements un montant total de 608 386.15 €. Cette avance est remboursée par imputation sur les loyers annuels au taux de 3%.

Au 31/12/2013, le solde à rembourser est de :

Villa Sainte Marie	106 444.05 €
Saint-Joseph	78 798.40 €
Massiac Avinin Johannel	12 133.63 €
<b>Soit un Total</b>	<b>197 376.08 €</b>

### 2.3 - Stocks =

Les stocks sont essentiellement des produits alimentaires et lessiviels à durée de consommation limitée ainsi que des combustibles (gaz et fuel). La méthode de valorisation retenue est la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

# ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Francis Fesq - B.P. 838  
15008 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 68 - Fax 04 71 64 18 65

## 2.4 – Etat des créances =

Le montant des créances brutes au 31/12/2013 est de 1 295 673.72 €uros à moins d'un an dont la part due par les résidents s'élève à 1 120 471.67 €uros.

## 2.5 – Charges constatées d'avance =

Le montant des charges constatées d'avance au 31/12/2013 est de 236 596.15 €uros :  
Les travaux d'extension et d'amélioration réalisés en 2006, ont été financés par trois emprunts. Les annuités de remboursement des deux premiers ont été appelées dans les loyers dès leur réalisation, par l'OP de l'Habitat, cependant les annuités du troisième n'ont été appelées qu'à partir de 2009 avec régularisation de 2006 à 2008. Le montant de cette régularisation s'élève à 45 482.87 € qui sera reportée sur 2 années après les dernières annuités de remboursement à partir de 2028.

Afin de réduire l'impact sur le prix de journée qu'auraient eu les travaux réalisés sur Saignes et St-Flour la Vigière, l'OP de l'Habitat a appelé respectivement 80 000€ pour Saignes et 150 000€ pour St-Flour la Vigière en loyers qui sont amortis sur la même durée que les emprunts réalisés pour le financement de ces mêmes travaux. Leur solde au 31/12/2013 est de 63 000€ à Saignes et de 117 500€ à St-Flour.

## 2.6 – Frais de premier établissement =

### 2.6.1 EHPAD Villa Sainte Marie - Aurillac

Au rachat par l'office public HLM des murs de la Villa Sainte Marie, un emprunt a été contracté auprès du Crédit Foncier pour couvrir aussi bien les frais d'acquisition que le montant des travaux de réhabilitation à venir. L'association a remboursé les premières échéances sous forme de loyer avant même l'achèvement des travaux qui ont été enregistrées en compte 2012 « frais de 1<sup>er</sup> établissement » pour un montant brut de 348 348.05 €uros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### 2.6.2 EHPAD Les Prés Verts - Reilhac

La date d'ouverture de l'EHPAD ayant été retardée à trois reprises, une grande partie du personnel s'est donc retrouvé embauché bien avant d'accueillir les premiers résidents. De plus, l'établissement s'étant rempli très progressivement, les frais de personnel engagés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2009, ont été enregistrés en compte 2012 « frais de 1<sup>er</sup> établissement » pour un montant brut de 139 282.60 €uros.

Ces frais de premier établissement sont amortis en linéaire sur une durée de 10 ans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009

## 3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.1 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
<u>Provisions pour risques &amp; charges départ retraite</u>	120 358.04	10 983.08	8 200.07		123 141.05
<u>Provisions pour risques Prud'hommes</u>	0.00	135 000.00	0.00		135 000.00
TOTAL	120 358.04	145 983.08	8 200.07		258 141.05

## ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Francis Fesq - B.P 838  
15008 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

### 3.2 • Fonds dédiés =

#### 3.2.1 Legs « MONTI »

Résidence de Massiac Avinin Johannel : Legs MONTI comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »  
Utilisation : - Capital : prise en charge des frais de séjour pour des personnes nécessiteuses de la commune de Massiac.  
- Intérêts et plus values : amélioration du cadre de vie à l'intérieur de la résidence de Massiac Avinin Johannel  
Voir tableau récapitulatif ci-dessous

#### 3.2.2 Legs « SEFORT »

Siège Social : Legs SEFORT comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »  
Utilisation : aménagement et équipement visant à améliorer la qualité des services sans répercussion financière (à hauteur du montant du legs)

Ce legs sera amorti dans les mêmes conditions que l'investissement financé par celui-ci.  
Voir tableau récapitulatif ci-dessous

#### 3.2.3 Legs « LOTONIER »

Résidence de Massiac Avinin Johannel : Legs LOTONIER comptabilisé au compte 197 « Fonds dédiés »  
Utilisation : - aménagement et équipement visant à améliorer la qualité des services de la Maison de retraite de Massiac.  
Voir tableau récapitulatif ci-dessous

#### 3.2.4 Fonds dédiés « AG2R »

Siège Social : Trophée de l'innovation sociale reçu en 2005 par l'AG2R pour les projets d'accueil familial d'un montant de 3 000.00 Euros comptabilisé au compte 1942 « Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement »  
Voir tableau récapitulatif ci-dessous

#### 3.2.5 Fonds dédiés « Parkinson Ydes »

La commune de Ydes a fait verser à l'association tous les dons reçus par des particuliers pour la création de cette nouvelle unité. Ces fonds doivent être utilisés pour financer l'achat de matériel supplémentaire nécessaire à la prise en charge des résidents atteints de cette maladie.  
A ce jour, ces fonds n'ont fait l'objet d'aucune demande de remboursement par la commune.  
Voir tableau récapitulatif ci-dessous

## ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Comptables des Comptes

28, Rue Francis Escq - B.P. 638  
15008 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 64 62 66 - Fax 04 71 64 18 65

	FONDS DEBIES	01/01/2013	+	-	31/12/2013
<b>194</b>					
SIEGE	PRIX AG2R	3 000,00			3 000,00
<b>Total 194</b>		<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>197</b>					
SIEGE	LEG SEFORT	253 109,04	2 269,13		255 378,17
MASSIAC Avinin	LEG MONTI	33 914,56	121,34		34 035,90
MASSIAC Avinin	LEG LOTONIER	24 811,03	171,69		24 982,72
YDES	DONS PARKINSON	1 590,00			1 590,00
YTRAC	DANONE	220,94			220,94
<b>Total 197</b>		<b>313 645,57</b>	<b>2 562,16</b>	<b>0,00</b>	<b>316 207,73</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>316 645,57</b>	<b>2 562,16</b>	<b>0,00</b>	<b>319 207,73</b>

### 3.3 • Etat des dettes =

Etats des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôt de garantie	977 179,12			
Emprunt Caisse d'Epargne	425 472,38	17 666,64	88 333,20	319 472,54
Emprunt caisses retraites	582 254,50	76 359,89	245 187,73	248 053,88
Dettes fournisseurs	562 340,69	562 340,69		
Dettes sociales et fiscales *	2 599 324,34	2 599 324,34		
Autres dettes	79 378,94			79 378,94
<b>TOTAL</b>	<b>5 225 949,97</b>	<b>3 255 691,56</b>	<b>333 520,93</b>	<b>646 905,36</b>

\* Dettes sociales et fiscales dont Dette provisionnée pour congés payés = 929 880,45 € au 31/12/2013.

## ANNEXE

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Francis Fesq - B.P. 838  
15008 ALBI CEDEX  
Tel. 04 71 64 92 66 Fax 04 71 64 18 65

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

### 3.4 – Produits constatés d'avance =

Le montant des produits constatés d'avance au 31/12/2013 est de 231 987,25 Euros :

- Le Conseil Général a versé une subvention de 69 000 € pour les travaux d'extension et d'amélioration réalisés à St-Flour la Vigière qui sont reversés à l'OP de l'Habitat chaque année par vingtième. Le solde au 31/12/2013 est de 65 550 €.
- La CPAM a versé la dotation soins pour l'unité Parkinson à Ydes, 119 200 €, pour financer avant son ouverture, la formation du personnel soignant. Cette dotation est toujours en attente de remboursement l'unité ne relevant plus du secteur médico-social.
- La CPAM a versé une dotation non reconductible d'un montant de 7 244.20 € à l'Ehpad de Mallet à Massiac dans le cadre de la participation financière du budget soins au financement d'un groupe électrogène. L'achat de ce matériel n'a, à ce jour, pas été réalisé.

### 3.5 – Provision Congés payés =

Le montant des provisions congés payés au 31/12/2013 est de 929 880,45 Euros :

La méthode de calcul de cette provision consiste à déterminer la rémunération journalière, éléments variables de paye inclus, hors prime d'assiduité, et à la multiplier par le solde de jours de congés non pris au 31 décembre sur les droits acquis entre le 1<sup>er</sup> juin N-1 et le 31 mai N. A ce résultat, sera additionné 10% de la rémunération brute versée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre de l'année N.

### 3.6 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Indemnités de Fin de Carrière :

Conformément à l'article L 123-13 alinéa 3 du Code de commerce, le montant des engagements de l'Association en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel s'élevait à 668 657,39 Euros au 31/12/2012. Le calcul des IFC n'a pas été réalisé au 31/12/2013, le nouveau logiciel métier ne disposant pas de cette option de calcul.

Cette provision est calculée avec les indications suivantes:

- taux d'actualisation de 1.30%
- rotation du personnel lente
- âge estimé de la retraite : 60 ans
- droits accumulés avec projection salariale
- période de neutralisation des droits appliquée
- les charges sociales ne sont pas comptabilisées

Par dérogation à l'IAS 19, la provision est constituée selon les critères d'ancienneté suivants, pour 1/10 ème dès lors que le salarié atteint l'âge de 50 ans et ce chaque année jusqu'à 60 ans.

L'indemnité pour départ à la retraite est de 0.5 mois du salaire de référence après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1.5 mois après 20 ans et 2 mois après 30 ans. Cette provision s'élève à 123 141,05 Euros au 31/12/2013.



## ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue François Pasq - B.P. 838  
15009 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

### 4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 4.1 - Calcul des résultats

Le résultat est déterminé par la différence entre les produits et les charges.  
Dans le cadre des établissements et services relevant du secteur social et médico-social, et conformément à l'instruction administrative M22, il va être nécessaire de déterminer un « résultat administratif » à affecter déterminé ainsi :

Résultat comptable + ou - résultat antérieur à affecter = résultat administratif.

L'affectation des résultats administratifs de chaque section d'imputation tarifaire est arrêtée par les autorités de tarification, chacune pour ce qui la concerne, après appréciation des circonstances ayant engendré ces résultats (art.39, al.3 du décret n°99-317).

Cf. tableau annexe

- L'excédent est affecté :

a/ soit à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté, c'est-à-dire en n+1 ou n+2.

b/ soit au financement des mesures d'investissements.

c/ soit au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté.

d/ soit à un compte de réserve de compensation.

e/ soit à un compte de réserve de trésorerie (art.39, al.4 du décret n°99-317).

- Le déficit est couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation et, pour le surplus éventuel, est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant celui au-cours duquel il a été constaté.

En cas de circonstances exceptionnelles, et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut-être étalée sur trois exercices. (art.39, al.5 et 6 du décret n°99-317)

La circulaire n°2001-241 du 29 mai 2001 précise que les résultats des exercices antérieurs à la signature de la convention tripartite sont à incorporer, après contrôle et affectation, dans le cadre de la section d'imputation tarifaire « hébergement » conformément à la réglementation jusque là en vigueur.

#### 4.2 - tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif et projet d'affectation des résultats

Sections	Résultat comptable	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat Administratif	Produits d'exploitation N+2	Réserve Investissement	Réserve Compensation	RAN
Hébergement	-679 312,84	-2 643,27	-681 956,11	-273 766,78	-69 111,00	-339 078,34	
Dépendance	-307 144,16	55 025,13	-252 119,03	-69 014,28		-183 104,75	
Soins	-304 444,19	127 308,78	-177 135,41	50 731,23		-227 866,64	
<b>TOTAL</b>	<b>-1 290 901,19</b>	<b>179 690,64</b>	<b>-1 111 210,55</b>	<b>-292 049,83</b>	<b>-69 111,00</b>	<b>-750 049,73</b>	

Voir tableaux d'affectation par section tarifaire annexés

# ANNEXE

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 • Effectif au 31/12/2013

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	19
Employés en CDI	441
Employés en CDD	125
Contrats aidés	14
Apprentis	6
Contrat Pro	3
<b>TOTAL</b>	<b>608</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
28, Rue Francis Fesq - B.P. 838  
15008 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

### 5.2 • Engagement hors bilan

#### 5.2.1 Emprunt « Siège Social »

Le conseil général garantit à hauteur de 100% l'emprunt de 530 000.00 € pour une durée de 360 mois destiné au financement des frais d'acquisition et des travaux des nouveaux locaux de Siège Social. Au 31/12/2013, l'en cours garanti s'élève 425 472,38 €.

#### 5.2.2 Provision Grosses Réparation « O.P. de l'Habitat »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la constitution des PGR est abandonnée par la mise en place des normes IFRS dans la comptabilité de l'OPH. Jusqu'à cette date butoir, l'OP HLM appelait dans ses loyers, des fonds qui alimentaient les PGR. A la disparition de ces dernières, le solde total des PGR non consommées s'élevait à 359 082.16 €.

Il a donc été convenu, par avenant à la convention de location liant l'association au propriétaire que tous les travaux d'entretien rentrant dans le cadre de la consommation des PGR seraient financés en priorité par ces derniers.

### 5.3 • Litiges Prud'hommes

Quatre procédures prud'homales sont engagées par 4 salariés réfutant le motif de leur licenciement. Les montants qui ont été provisionnés correspondent au montant réel du risque encouru pour 3 salariés. Le quatrième dossier est une saisine d'une salariée d'une UVAF, dossier pour lequel aucune provision n'a été constituée. En effet, l'activité UVAF ayant été une gestion à titre expérimental à la demande du Conseil Général du Cantal, l'Association a demandé que les déficits et tous les frais à venir soient pris en charge par une subvention exceptionnelle de cette assemblée départementale.

### 5.4 • Rémunération des cadres

Le montant des trois rémunérations brutes annuelles les plus importantes versées en 2013 s'élève à 202 600.00 euros contre 182 219,60 euros en 2012.

## LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

Association loi 1901

Siège social : 6 impasse Aristide Briand  
AURILLAC (CANTAL)

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 20 juin 2014  
Exercice : du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

# **LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE**

**Association loi 1901**

**Siège social : 6 Impasse Aristide Briand  
AURILLAC (CANTAL)**

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

---

**Exercice clos le 31/12/2013**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs en application de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### ***CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT***

#### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

En application des dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Rémunération du directeur de l'association et des directeurs d'établissements**

Conformément au budget exécutoire pour l'exercice 2013, le montant global des rémunérations des directeurs, dont le détail figure en annexe, s'élève à 573 387.95 €.

Fait à Aurillac, le 04 juin 2014

Le Commissaire aux comptes,  
Cabinet BOUSQUET & Associés

  
Catherine DELPUECH  
Commissaire aux comptes associé